

Compte rendu de la session d'Automne 2019 de la section 32, « Mondes anciens et médiévaux » du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS)

Établi par I. Guermeur, secrétaire scientifique

La section s'est réunie du lundi 18 au mercredi 20 novembre 2019, Salle Fernand Braudel du Comité National.

Membres présents : Philippe BARRAL ; Marie BOUHAÏK GIRONES ; Matthieu CASSIN ; Raphaëlle CHOSSENOT ; Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN ; Hélène DEBAX-VIADER ; Marie-Laure DERAT ; Thomas DESWARTE ; Bernard GRATUZE ; Ivan GUERMEUR ; Jean-Olivier GUILHOT ; Caroline HEID ; Frédéric HURLET ; Marie-Christine MARCELLESI ; Mohamed OUERFELLI ; Marie-Jeanne OURIACHI ; Laurent SCHNEIDER ; Catherine VERNA ; Jean-Baptiste YON.

Le lundi 18 novembre, la section a reçu François-Joseph Ruggiu, directeur de l'InSHS, accompagné de Stéphane Bourdin, Directeur-Adjoint Scientifique en charge de la section 32.

François-Joseph Ruggiu (FJR) a d'abord présenté à la section des nouvelles d'intérêt général. Il a informé celle-ci que depuis quelques semaines l'InSHS faisait l'objet d'une mission de contrôle couvrant la période 2012/2019 conduite par la Cour des Comptes, une enquête qui fait suite à celle effectuée par la Cour en 2012 (www.ccomptes.fr/fr/publications/sciences-humaines-et-sociales-au-cnrs), et d'un suivi depuis 2006. Les magistrats ont rencontré l'ensemble de la direction scientifique, de la gouvernance du CNRS, ils sont allés en régions (Lille, Montpellier, Marseille) et ils vont rencontrer des présidents de sections, ainsi que la présidente du Conseil Scientifique de l'InSHS. L'enquête se terminera le 31 mars 2020.

FJR a ensuite abordé la question du rapport de conjoncture en rappelant que cette fois-ci il devait être particulièrement dense et ramassé. Le PDG du CNRS a même demandé une version très synthétique. Les premiers rapports remontent des sections et il remercie la section d'y avoir travaillé. Il insiste sur le fait qu'il faut pouvoir y mettre tout ce qui semble nécessaire. Il s'agit d'apporter le regard de la section, après trois années d'expérience, sur la politique de l'InSHS, mais aussi de souligner les domaines et disciplines en émergence. L'objectif est également de nourrir la réflexion sur les périmètres des sections et les mots-clés.

Une discussion et des échanges s'engagent autour du rapport de conjoncture.

Laurent SCHNEIDER (LS) : je vous présente les grandes lignes du rapport. Il faut aussi souligner la difficulté que cela a été pour nous d'obtenir les bons chiffres sur les effectifs, ceux figurant dans Labintel n'étant pas toujours à jour, notamment pour les personnels non-CNRS et les doctorants. On a compris que dans les laboratoires, souvent en sous effectifs de gestionnaires, le fonctionnement de l'application RESEDA pose de réels problèmes, lesquels peuvent en partie expliquer la situation.

Une première réflexion sur les périmètres : la section compte 37 unités en rattachement principal et 24 autres en rattachement secondaire. Nous avons également fait le bilan des 6 dernières années de recrutement CR, soit 46 recrutements. L'effectif actuel de la section, en tenant compte des derniers départs et des derniers recrutements s'établit à

213 chercheurs (148 CR et 65 DR), soit une nette baisse par rapport à 2014 (231) mais surtout à 2002 (285). Le rajeunissement constaté depuis 2014 se confirme. La médiane qui était de 54 ans en 2006 est passée à 51 ans en 2014 et se situe désormais à 49 ans. Celle des femmes (49% de l'effectif) se situe à 47 ans. Les départs à la retraite massifs de ces dernières années, mais aussi ceux trop négligés vers d'autres établissements nationaux ou étrangers, ont fait émerger une autre problématique : la diminution de l'effectif des directeurs de recherche. Avec 65 directeurs aujourd'hui, contre 91 en 2014, le ratio est désormais de 1 directeur pour 2,8 chargés de recherche alors qu'il était de 1,5 en 2014. Du côté de la parité de genre, il y a désormais 58 % de femmes DR2, mais elles demeurent minoritaires en DR1 (41%). Globalement le corps des directeurs de recherche comprend désormais 50,75% d'hommes et 49,25% de femmes. On relève du point de vue des changements thématiques une baisse des effectifs en archéologie classique, au profit de nouveaux domaines géographiques (Arabie, Afrique, Asie Centrale, Chine), par ailleurs nettement moins représentés à l'Université. On a aussi noté que les liens avec la S33 « Mondes modernes et contemporains » sont tout aussi importants que ceux que nous avons traditionnellement avec les S31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » et S35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art ».

Toujours pour répondre à la question sur les périmètres, nous avons analysé les premiers choix d'affectation proposés par les candidats au concours CR : une grande majorité demande les trois unités les plus grandes de la section (IRHT, Orient & Méditerranée et ArScAn).

Pour le concours DR2, depuis 2012 il y a eu 39 passages vers le corps des DR. Il y a un réel manque de CR titulaires d'une HDR, ce qui induit un nombre limité de candidats au concours DR2. Il doit y avoir une réflexion avec les sections 21/22 du CNU au sujet des conditions et des exigences de la HDR dans nos domaines, des exigences très différentes des pratiques constatées en physique, biologie, etc.

Du point de vue des concours CR, sur la période prise en compte (2014-2019), il y a eu 35 % de postes « coloriés » lesquels ont été, à ce jour, pourvus à 80 %. On constate que ce qui relève des « Études aréales » est ce qui fonctionne le mieux (à la différence de ce qui touche aux méthodologies quantitatives). L'idéal pour nous serait d'avoir des coloriages avec des perspectives à 5 ans qui seraient présentées en début de mandature, ce qui nous permettrait d'identifier un vivier.

La S32 rassemble une communauté scientifique et technique de 4134 agents en effectif global dont près de 45,6 % seulement sont des personnels permanents.

On relève aussi la nécessité d'encourager une plus grande fluidité entre les UMR, notamment dans l'exécution des fouilles archéologiques en métropole.

Les problèmes de la complexification des règles d'engagement de l'argent public pourraient peut-être justifier la création d'une USR dédiée. On pourrait aussi créer de grands programmes (archéologie anticipatrice) tenant compte des changements climatiques.

Du point de vue des Humanités Numériques et de l'Intelligence Artificielle, la section est bien positionnée, en particulier pour tout ce qui touche à l'édition des textes et à la reconnaissance automatique des écritures anciennes.

Stéphane BOURDIN (SB) : nous conduisons une réflexion sur l'opportunité de la création de regroupements thématiques autour d'un projet, à l'exemple de ce qui a été fait à Bibracte.

FJR : la réflexion sur les mots-clés et les périmètres des sections est pour nous essentielle, un calendrier a été donné, tout doit être bouclé en juin. Vous aurez 6 à 8 mois de discussions sur les mots-clés et les périmètres. Pour les mots-clés c'est un toilettage de ce qui vous désigne aux communautés et aux candidats aux concours, c'est le travail que vous avez commencé à faire.

Pour les périmètres, des discussions sont à mener, d'abord en section, puis avec les collègues des S31, S33 et S35, puis nous devons faire un point très précis sur cette question. En janvier, nous organiserons une réunion entre les présidents/secrétaires des sections concernées. Il faut que nous avançons de manière concertée.

LS : dans le Rapport de conjoncture nous avançons des éléments, notamment sur la question de la protohistoire, des sociétés agramates ou non, la question des sociétés néolithiques, etc.

SB : la discussion est importante car la pratique est différente selon les aires culturelles.

FJR : Il faut aussi évoquer la question de l'archéologie industrielle. Il ne faut pas se brider du point de vue scientifique. Il faudra peut-être réfléchir à une co-évaluation.

Venons-en maintenant à la question des concours CRCN et DR2 2020. Nous faisons face à une réelle baisse du nombre de postes mis au concours. En effet, cette année, nous avons un nombre notable de départs à la retraite. Même si c'est un peu lissé, tous les ans l'InSHS prend des postes dans les sections qu'elle pilote pour les mettre dans les CID (52 & 53) ainsi que dans des sections que nous ne gérons pas directement comme la S26 (InSB, 2 postes InSHS) et S31 (InEE, 2 postes InSHS).

Donc, cela donne pour la S32 7 postes pour le concours CRCN avec trois coloriations :

- « Archéologie de la Gaule » ;
- « Histoire et archéologie des matériaux : Antiquité et Moyen Âge » ;
- « Histoire des textes en vernaculaire (slave, germanique, roman) ».

Par ailleurs, cette année nous ouvrirons 4 postes pour le concours DR2.

Cette année, A. Petit a également fait part de sa volonté d'accroître la possibilité de recruter hors du CNRS pour le concours DR2. On entend par « externes ou hors CNRS » (mais la définition est acrobatique) des profils internationaux, extérieurs au système français. Il souhaite changer de méthode en réservant, à l'échelle du CNRS, 10 postes pour des dossiers remarquables par les sections. Si vous avez un candidat brillant, il peut être classé et ce poste viendra s'ajouter aux 4 postes du concours.

Sur la question des promotions que vous allez traiter à l'occasion de cette session :

Pour les promotions CRCN > CRHC, jusqu'à présent deux opérations successives ont été réalisées, mais cette année nous constatons une baisse des candidatures, peut-être parce que c'est un grade qui se cherche encore. Les collègues les plus adaptés à l'esprit de cette hors classe ont été pris, d'autres hésitent. Il y aura cette année, une fois encore, à

l'échelle du CNRS, 250 possibilités de promotion CRHC. La répartition est calculée en fonction de la pression : pour la S32, il y aura 7 promotions au minimum.

Cette année pour la promotion DRCE2, il n'y a pas assez de promouvables pour qu'une promotion soit possible.

Pour le grade DRCE1, il y en aura à peu près une par section.

Pour l'accès au grade DR1, il y aura trois promouvables, au lieu de quatre l'an dernier. Il y a une baisse du nombre de candidatures, tous les promouvables ne candidatent pas, ce qui pose un problème.

LS : Pour les candidatures DR1, on note un probable découragement de certains promouvables qui se présentent depuis longtemps, sans succès, étant donné le faible nombre de possibilités. Cette année nous avons 13 candidats (7 femmes et 6 hommes), avec 54 ans de moyenne d'âge.

Ivan GUERMEUR : c'est bien au niveau de cette promotion DR2>DR1 que chaque année se situe la pression la plus forte. Il faut bien dire que l'accès au grade DRCE1 étant rarissime au CNRS, malgré l'excellence des dossiers, plusieurs DR1 promouvables renoncent peut-être à candidater à la classe exceptionnelle. À ce jour, la section ne compte en effet qu'une seule DRCE2 et deux DRCE1. En regard de ce qui se fait à l'Université, où ne s'applique plus depuis longtemps, contrairement au CNRS, la règle limitant le nombre de PRCE1 à 10%, au maximum, du nombre de PR1, la carrière des chercheurs du CNRS est très désavantagée. Autre point important : à propos des délégations, cette année encore nous n'avons pas eu de retour sur les résultats des demandes que nous avons évaluées en février dernier.

FJR : il est en effet difficile d'avoir les chiffres, même pour nous, étant donné la complexité du processus et les multiples échanges entre le CNRS et les sites, d'autant plus qu'il n'y a pas d'extraction spéciale des résultats pour l'InSHS.

SB engage une discussion sur les périmètres de la section et les mots-clés. Il note que la discussion avec la S35, avec laquelle il peut y avoir des chevauchements thématiques, est d'une nature différente de celle qui doit être menée avec des sections qui sont dans une articulation chronologique comme les S31 et S33. Il y a des questions de traditions de recrutements dans les sections qu'il faut aborder, il faut être proactif. Pour les mots-clés, il ne faut pas être trop restrictif au risque de brider.

LS souligne qu'au niveau des mots-clés, la S32 peut aussi être proactive. Ainsi, la S31 utilise beaucoup de termes associant archéologie + un qualificatif et la S35 fournit une présentation très détaillée de ses domaines d'expertise. Jusqu'à présent, la section 32, ne voulant pas être trop restrictive, n'affichait que des mots-clés très généraux : sans doute nous faudra-t-il mieux préciser tous les domaines couverts, par exemple en matière d'archéologie, d'archéométrie, d'archéobiologie et de méthodologie.

Le lundi 18 novembre, la section a reçu Lionel Maurel, Directeur-Adjoint Scientifique en charge de l'information scientifique et technique à l'InSHS qui a présenté la feuille de route du CNRS en matière de « Sciences ouvertes ».

Lionel MAUREL (LM) : on parle désormais davantage de « Science ouverte » que d'*Open access*, le changement de terminologie reflétant une ambition plus large que l'*Open access*, la « science ouverte » entend embrasser plus que les seules publications, en prenant en compte d'autres éléments comme par exemple les logiciels. Une feuille de route pour les « Sciences ouvertes » au CNRS est en cours de préparation et elle sera publiée le 19/11/2019, après sa présentation par A. Petit à l'occasion des *Journées nationales de la science ouverte*.

Cette feuille de route est la déclinaison au niveau du CNRS du *Plan National pour la Science ouverte* adopté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), qui présente les diverses mesures qui devront être mises en œuvre quand des crédits publics sont engagés pour une recherche : les résultats devront être en libre accès, ce principe devient une politique publique. L'utilisation de crédits publics impose des contreparties en termes d'ouverture. Les différents opérateurs doivent présenter leurs orientations dans ce domaine. L'an dernier l'ANR a déjà répercuté le plan en conditionnant les financements à l'engagement de l'ouverture des publications et des données.

Pour le premier volet qui porte sur les publications, le CNRS a un objectif court de 100% d'*Open access*. Il y a un volet sur les données, avec toutes les questions que cela pose, notamment au niveau des standards, et un volet sur l'évaluation de la recherche, qui était déjà dans le projet.

Dans le Plan pour la science ouverte, quatre priorités vont être rendues publiques (voir <http://www.science-ouverte.cnrs.fr/>). En SHS, on voit que ces nouvelles orientations recoupent des pratiques déjà à l'œuvre, avec un passage de l'évaluation quantitative vers le qualitatif, en abandonnant les facteurs du type H index, etc. Globalement c'est ce que faisaient déjà les SHS. À terme, on ne demanderait plus aux chercheurs de fournir des bibliographies exhaustives mais plutôt de sélectionner les articles sur lesquels ils souhaitent être évalués. Il y a aussi une volonté d'élargir le champ des objets ouverts à l'évaluation, avec les données, les logiciels et les publications sous toutes leurs formes, comme les pré-prints. Dernier point, l'objectif est de demander aux chercheurs de mettre leurs publications dans HAL et de demander aux sections de ne prendre en compte, pour l'évaluation, que les publications versées dans HAL.

Philippe BARRAL (PB) : il s'agit de mettre dans HAL les références bibliographiques ou les articles ?

LM : on ne fait pas d'*Open access* avec des notices, donc l'objectif c'est d'arriver au dépôt de 100% des pleins textes, mais techniquement CRAC et RIBAC ne bloqueront pas si on dépose uniquement les notices. Mais je le rappelle, l'objectif c'est bien le dépôt du plein texte.

PB : ce qui appartient à l'auteur c'est le texte et les illustrations, mais l'article mis en forme appartient à l'éditeur. Par ailleurs, dans nos domaines, notamment en archéologie, les publications se font au travers d'ouvrages, avec souvent une barrière de 1 à 2 ans pour protéger l'éditeur, pour des considérations d'ordre économique.

LS : pour HAL c'est un point récurrent, une des réponses est de mettre les manuscrits mais se pose le problème de référencement dans le temps long. Nous défendons depuis longtemps le point de vue qualitatif plus que quantitatif. Si on multiplie les évaluations,

quelle est la possibilité humaine d'évaluer dans les temps dont nous disposons ? Pour les bibliographies exhaustives, il faudrait un double référencement indiquant le choix du chercheur pour l'évaluation. Cependant la bibliographie exhaustive est utile pour voir une production sur des temps plus longs, avec des rythmes qui peuvent être différents selon les disciplines et selon le moment dans la carrière.

Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN : depuis un an le HCERES a fait savoir qu'il allait évaluer à partir de HAL, donc dans les laboratoires on rappelle l'importance de déposer sur HAL. On nous a dit que l'on pouvait déposer les premières épreuves non corrigées de nos articles, qu'en est-il juridiquement ? À propos des évaluations, j'ai accepté de participer à une évaluation qualitative comme vous la décrivez, un panel d'experts sélectionne un certain nombre de travaux ... Mais je suis perplexe sur la capacité de généraliser cette méthodologie car cela prend beaucoup de temps !

LM : sur la question des versions déposables, la feuille de route indique le mécanisme qui figure dans la *Loi pour une République numérique* (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016) et qui donc s'impose : les chercheurs rémunérés par la puissance publique ne peuvent pas ne pas faire un dépôt en archives ouvertes, et cela concerne les articles. Il y a un délai d'un an après publication, il faut déposer la dernière version acceptée avant publication, sans la mise en page qui demeure la propriété exclusive de l'éditeur. Il faut donc déposer ce que vous pouvez déposer dans le strict respect de la loi. Le but n'est pas de vous dissuader de publier chez les éditeurs, qu'ils soient ou non en libre accès, le dépôt sur HAL doit se faire en vertu de la loi.

Sur les principes de l'évaluation, les SHS ont gagné, les autres disciplines vont devoir aller vers les démarches qualitatives en œuvre depuis longtemps en SHS, mais ça ne masque pas les difficultés, en particulier le temps nécessaire pour le faire. C'est à chaque communauté scientifique de s'organiser pour appliquer ces principes.

Au sujet de la liste exhaustive, dans certaines sections il y a un seuil, une règle implicite pour passer la barre de l'évaluation.

LS : la liste exhaustive donne une bonne idée, un sentiment sur un dossier, c'est un document utile, il ne faut pas l'abandonner. La difficulté dans les laboratoires va être de pousser au dépôt dans HAL les personnels qui ne sont pas CNRS. On constate que pour alimenter HAL, il faut presque un ingénieur dédié à cela.

Hélène Debax : certains éditeurs exercent des pressions et menacent de poursuites quand on met en ligne son propre manuscrit. J'en ai fait l'expérience. Que faire si certains contrats d'éditeurs situés à l'étranger prévoient des clauses qui interdisent le dépôt du manuscrit, sans mise en page de l'éditeur ?

LM : la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas ont adopté une loi qui permet de déposer le manuscrit. Si vous êtes contraint à signer des clauses très restrictives, la loi française est très claire, elle prévaut et invalide ce genre de menace.

La feuille de route ne demande pas le dépôt rétrospectif, ce qui est demandé c'est la production de l'année en cours. À l'InSHS on est bien conscient de la charge de travail que cela représente, c'est pourquoi l'alimentation de RIBAC exclusivement depuis HAL est décalé

d'un an. On veut profiter de cette année pour avoir des retours des laboratoires. On souhaite aussi travailler avec les MSH et plusieurs universités qui adoptent des feuilles de route Sciences ouvertes. L'idée est de mettre en œuvre des soutiens. Une Chargée de mission va suivre à l'InSHS le problème HAL.

Il faut noter que HAL a reçu du renfort, le CNRS a augmenté sa dotation et ses effectifs pour accélérer le délai de publication.

Bernard GRATUZE : il faudrait pouvoir gérer les doublons dans HAL : parfois des notices sont intégrées par d'autres collègues qui sont co-auteurs.

LM : Pour l'instant HAL n'attribue pas de DOI au dépôt, c'est une question d'organisation et de coût. Une des faiblesses c'est que les éditeurs n'attribuent pas toujours de DOI, c'est une fragilité en SHS.

Matthieu CASSIN : il faut aussi tenir compte du fait que plusieurs revues n'ont aucune version numérique, rien en ligne, donc il ne peut pas y avoir de DOI.

Si on ne prend en compte que les articles, puis les chapitres d'ouvrage et pas les ouvrages, cela va induire un biais considérable dans nos disciplines, où les publications de textes et les monographies sont très importantes et particulièrement valorisées.

LM : ce qui est déposable doit être déposé, le reste peut-être pris en compte même si ce n'est pas évalué. Un travail est fait pour l'*Open access* sur les monographies, un travail qui va être plus long que pour les revues étant donné l'économie de ce secteur. Les principes d'évaluation doivent tenir compte de la différence sur le libre accès et des différences disciplinaires. Il ne faut pas uniformiser les pratiques des disciplines mais maintenir la bibliodiversité. Pour les évaluations, les dépôts de livres peuvent se faire à usage interne. La Direction information scientifique et technique (DIST) va revenir vers les sections : il faut leur faire ce retour en fonction de chaque discipline.

Conformément à sa tradition le mardi 19 novembre, la section a organisé une rencontre informelle avec les Directeurs des Unités ayant la Section 32 en tutelle principale ou secondaire. La réunion s'est tenue dans des locaux d'AOOrOc (UMR 8546) à l'ENS, 45 rue d'ULM, aimablement mis à notre disposition par la direction du laboratoire. Cette réunion a été l'occasion d'échanges avec les DU et a permis une première présentation du Rapport de conjoncture.

Médailles de bronze et d'argent :

Pour la **médaille de bronze**, la section a proposé Pauline SEBILLAUD, CRCN au CRCAO (UMR 8155).

Pour la **médaille d'argent**, la section a proposé : Katell BERTHELOT, DR2 au laboratoire TDMAM (UMR 7297) et Philippe DILLMANN, DR2 à l'IRAMAT (UMR 5060)

Promotions CRCN vers CRHC :

Il y avait 15 candidatures.

- 1^{ère} — Florence VERDIN (IRAM UMR 5607)
- 2^e — Eliana MAGNANI SOARES (LAMOP UMR 8589)
- 3^e — Jean-François GOUDESSENNE (IRHT UPR 841)
- 4^e — Jean-François CARLOTTI (HALMA UMR 8164)
- 5^e — Iwona GAJDA (Orient & Méd. UMR 8167)
- 6^e — Guillaume BADY (HiSoMA UMR 5189)
- 7^e — Mathilde GELIN (ArScAn UMR 7041)
- 8^e — Fabio ACERBI (Orient & Méd. UMR 8167)
- 9^e — Stavros LAZARIS (Orient & Méd. UMR 8167)

Promotions DR2 vers DR1 :

Il y avait 13 candidatures.

- 1^{er} — Juan Carlos MORENO GARCIA (Orient & Méd. UMR 8167)
- 2^e — Milagros NAVARRO CABALLERO (IRAM/Ausonius UMR 5607)
- 3^e — Philippe DILLMANN (IRAMAT UMR 5060)
- 4^e — Katell BERTHELOT (TDMAM UMR 7297)
- 5^e — Leila NEHMÉ (Orient & Méd. UMR 8167)

Promotions DR1 vers DRCE1 :

Il y avait 8 candidatures.

- 1^{ère} — Hélène CUVIGNY (IRHT UPR 841)
- 2^e — Tiziano DORANDI (CJP UMR 8230)
- 3^e — Véronique BOUDON-MILLOT (Orient & Méd. UMR 8167)

Évaluations de chercheurs :

- IRHT (UPR 841) : 1 avis favorable (suite à avis différé).
- ArcHiMèdE (UMR 7044) : 1 avis favorable.
- IMBE (UMR 7263) : 1 avis favorable.
- CEPAM (UMR 7264) : 2 avis favorables.
- TDMAM (UMR 7297) : 2 avis favorables.
- LA3M (UMR 7298) : 3 avis favorables.
- CCJ (UMR 7299) : 9 avis favorables.
- CITERES (UMR 7324) : 1 avis favorable.
- MFO (USR 3129) : 1 avis favorable (suite à avis différé).
- IFPO (USR 3135) : 1 avis favorable.
- IRAA (USR 3155) : 2 avis favorables.

Changements de sections :

Avis favorables pour Elsa ORÉAL, LLACAN UMR 8135 (S34 > S32) et Carmelo Giuseppe CONTICELLO, LEM UMR 8584 (S32 > S35).

Confirmation d'affectation des lauréats du concours CRCN 2019 et désignation de leurs directeurs de recherches :

- Veronica CICOLANI : UMR 8546, AOrOc (directeur de recherche proposé : Philippe BARRAL).
- Jérémy DELMULLE : UPR 841, IRHT (directrice de recherche proposée : Anne-Marie TURCAN-VERKEK).
- Raphaële MEFFRE : UMR 8167, Orient & Méd. (directeur de recherche proposé : Ivan GUERMEUR).
- Cédric QUERTIER : UMR 8589, LAMOP (directeur de recherche proposé : Benoît GRÉVIN).
- Louise QUILLIEN : UMR 7041, ArScAn (directeur de recherche proposé : Jean-Baptiste YON).
- Marguerite RONIN : UMR 7041, ArScAn (directrice de recherche proposée : Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN)
- Jérôme Ros : UMR 5554, ISEM (directeur de recherche proposé : Laurent SCHNEIDER).

Confirmation d'affectation des lauréats du concours DR2 2019 :

- Mounir ARBACH : UMR 5133, ArchéOrient.
- Michel DABAS : UMR 8546, AOrOc.
- Anne-Laurence DUPONT : USR 3224, CRC.
- Sandra LIPPERT : UMR 8546, AOrOc.
- Florian TEREYGEOL : UMR 5060, IRAMAT.
- Sylvie Yona WAKSMAN : UMR 5138, ArAr.

Titularisations :

Avis favorables pour Reine Marie BÉRARD (CCJ, Aix-en-Provence, UMR 7299) ; Anna CANNAVO (HiSoMA, Lyon, UMR 5189) ; Thibault CARDON (CRAHAM, Caen, UMR 6273) ; Amélie CHEKROUN (IREMAM, Aix-en-Provence, UMR 7310) ; Joseph GAUTHIER (Chrono-environnement, Besançon, UMR 6249) ; Sylvain PERROT (ArchHiMèdE, Strasbourg, UMR 7044) ; Flavia RUANI (IRHT, Paris, UPR 841).

Éméritat :

Avis très favorables :

- Jacques BERLIOZ, CRH, UMR 8558 (1^{ère} demande).
- Anita GUERREAU, IRHT, UPR 841 (renouvellement).

Reconstitution de carrière :

Avis très favorable à la reconstitution de carrière de Naïm VANTHIEGHEM (UPR 841, IRHT)

Changement de direction d'unité :

Avis très favorables :

- À la nomination de Sandrine HUBER en qualité de directrice et de Philippe ABRAHAMI et de Charles DELATTRE en qualité de directeurs adjoints de l'UMR 8164, HALMA à Lille.
- À la nomination d'Olivier DEVILLERS en qualité de directeur et de Sandrine LAVAUD en qualité de directrice adjointe de l'UMR 5607, IRAM/Ausonius à Bordeaux.

Évaluation d'écoles thématiques :

Avis très favorables :

- *Chaîne opératoire de la pierre de taille, de la carrière au monument : approche systémique de l'archéologie de la construction antique et médiévale (Destin de blocs)*, portée par Véronique MATHIEU (UMR 5140, ASM, Montpellier).

— *Spectroscopies Vibrationnelles : IR-Raman-Neutron·THz, des notions fondamentales aux applications (SPECTRO-VIB)*, portée par Maggy COLAS (UMR 7315 IRCER, Limoges).

Avis favorable :

— *École thématique de Néo-latin, NEOLATINLYON*, portée par Smaranda MARCULESCU (UMR 5317, IHRIM, Lyon).

Création de GDR :

Avis très favorable à la création du GDR TPH (Techniques et production dans l’histoire) porté par Liliane HILAIRE-PEREZ (EA 337 ICT).